

Location de la salle communale de Mas de Londres

LE DEMANDEUR :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL

EMAIL

Date de la demande :

1. Désire louer la salle communale pour le :

Nature de la manifestation :

Prix: 50 €

-Un chèque de caution de 700 € devra être versé lors de la réservation. La caution pourra être restituée suite à l'état des lieux.

Le règlement doit être effectué après réception de l'avis de paiement par la mairie du Mas de Londres.

-Le locataire remettra une copie de son attestation d'assurance responsabilité civile.

2. **Déclare** avoir pris connaissance du règlement **intérieur de la** salle des fêtes située Mas d'Alègre, et accepte le contrat de location suivant :

La location est faite par journée entière **non divisible**.

L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location.

Une location à la journée est de 8 h le matin à 8 h le lendemain.

Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre **le locataire et le** secrétariat de mairie devront être respectés.

- Les **véhicules** devront respecter le stationnement : parking devant la mairie, et cour devant la salle (les chemins d'accès devront être laissés libres, ne pas stationner devant la salle, Les plantations seront respectées.

Un état des lieux complet sera fait après la location,

La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice,

Les sols devront être balayés et lavés correctement. L'évier et les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les tables et les chaises devront être lavées et rangées

En cas de non respect, la caution ne sera pas restituée dans sa globalité.

Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans les containers.

Pour information les containers les plus proches sont **situés contre le mur de** chaque côté de la mairie.

Les bouteilles de verre seront déposées dans le container verre. Pour information les containers les plus proches sont situés : Rue du Truq des Vignes.

La cour sera nettoyée,

il est interdit d'utiliser punaises ou scotch sur les murs,

Il est interdit de fumer dans la salle,

A partir de 1 H du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits,

En cas de perte des clés, celles-ci seront facturées ainsi que la serrure de rechange.

Le locataire est responsable du contrôle sanitaire auprès de ses invités. La mairie se décharge de toute responsabilité en cas de problèmes liés aux non respect des préconisations sanitaires.

Pour la remise des clés, téléphoner à la Mairie de Mas de Londres au 04 67 55 07 79, la semaine précédant la location, pour prendre rendez-vous.

Fait à Mas de Londres, le

Bon pour accord

Le locataire,

Le Maire

Robert ARNAL